

RÉFORME DES RETRAITES : QUID DU PARITARISME ET DES RESSOURCES ?

Le futur système de retraite sera universel.

FO, reçue le 30 mai par le Haut-commissaire à la réforme, craint une remise en cause du paritarisme.

La concertation sur la future réforme des retraites se poursuit, avec 120 réunions bilatérales prévues jusqu'à l'automne et un projet de loi pour mi-2019. Le Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, recevait fin mai les organisations syndicales et patronales pour un premier rendez-vous consacré à l'architecture du futur système de retraite.



Vers un système par points ?

D'après un document de travail remis aux interlocuteurs sociaux, le système « cible » sera un système universel public [...] par répartition, qui couvrira toutes les populations actuellement assurées par les régimes obligatoires de base ou complémentaires. Le gouvernement n'a pas encore tranché entre un système par points ou en comptes notionnels.

FO défendra le paritarisme

Les premiers éléments confirment les craintes de **FO**, nous allons vers une disparition des régimes complémentaires Agirc-Arrco tels que nous les connaissons aujourd'hui, indique Philippe Pihet, secrétaire confédéral **FO**.

Le paritarisme est en danger et notre confédération mettra tout en œuvre pour le défendre.



FO revendique le maintien du niveau de financement des retraites

Le chef de file de la délégation **FO** se dit en outre préoccupé par la question des ressources qui seront consacrées aux retraites. Nous n'avons pour l'instant aucune certitude sur le maintien du niveau de financement des retraites, qui représente aujourd'hui 14 points de PIB, remarque-t-il.

Un maintien de l'âge de départ à 62 ans en trompe-l'oeil

A la marge des discussions avec les interlocuteurs sociaux, Jean-Paul Delevoye a annoncé dans une entrevue au *Parisien* que l'âge de départ à la retraite actuel, fixé à 62 ans, devrait être conservé.

Mais le maintien de cet âge légal ne veut pas dire que tous les salariés pourront dans la réalité prendre leur retraite à 62 ans.

Dans un système à points, c'est votre nombre de points qui vous permet un arbitrage personnel, indique d'ailleurs Jean-Paul Delevoye. Les salariés plus modestes ou avec des carrières moins linéaires devront travailler plus longtemps, si toutefois ils en ont l'opportunité, pour avoir une pension d'un niveau décent.

Communiqué de la confédération **FO**